

Berne, le 24 octobre 2022

Notre référence: grn

Téléphone direct: +41 31 377 74 23

Déclaration d'octroi de la protection lorsque aucune notification de refus provisoire n'a été communiquée au sens de la règle 18ter.1) du règlement d'exécution

Enregistrement international n° 1628482 ~.ventio

Conformément à la règle 18ter.1) du règlement d'exécution du Protocole de Madrid concernant l'enregistrement international des marques, l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle

décide:

La marque mentionnée ci-dessus est **admise** à la protection en Suisse pour tous les produits et/ou services revendiqués.

Division des marques

Nathalie Grob

